

Le partenariat est au cœur des démarches d'EDD-SI, comment en faire une réalité ? (niveau local et international)

Présentation : Alassane MBENGUE, Secrétaire général de l'inspection d'académie de Matam, coordonnateur des activités partenariales.

Apprendre à vivre unis dans la diversité et Apprendre à s'exprimer diversement dans l'unité

I- C'est quoi le partenariat scolaire ?

1. C'est un **engagement volontaire d'établissements** autour d'un **projet commun** de thématiques dans le but de **promouvoir l'EDD-SI** :
 - a. pour mieux appréhender la complexité et de l'interconnexion des problèmes qui interpellent l'avenir de l'humanité ;
 - b. pour mieux appréhender la volonté de faire émerger un monde juste et équitable fondé essentiellement sur des valeurs universellement partagées, qui pourraient être résumées par le mot **RESPECT** :
 - respect des autres ;
 - le respect de la différence et de la diversité ;
 - le respect de l'environnement physique et culturel ;
 - c. pour mieux appréhender l'indispensable solidarité à toutes les échelles pour apprendre à :
 - à vivre unis dans la diversité
 - s'exprimer diversement dans l'unité.
2. C'est à la fois la principale **modalité de mise en œuvre** et le **dispositif de pérennisation** de l'EDD-SI

II- Comment est né le partenariat scolaire ?

1. A partir de la **volonté de collectivités territoriales** des régions de Rhône –Alpes et de celles de Matam de traduire en actes concrets, l'idéal d'un monde de paix, de solidarité et d'humanisme depuis 2006, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'hydraulique.
2. Par des **regards croisés des élèves** de ces **territoires du Nord et du Sud** sur leur quotidien en **vue de déconstruire les représentations stéréotypées** de part et d'autre, pour :
 - se découvrir et mieux se connaître ;
 - mieux prendre conscience de nos similitudes et de nos différences ;
 - pour mieux s'accepter et vivre en harmonie.

III- Quel est le contenu des projets d'échanges ? (les thématiques)

1. L'eau sous tous ses aspects ;
2. La gestion des déchets ;
3. La biodiversité ;
4. La culture (art culinaire – cérémonies sociales) ;
5. La citoyenneté à toutes les échelles ;
6. La gouvernance scolaire ;
7. La destruction des représentations.

IV- Quels sont les acteurs du partenariat scolaire ?

1. Les élèves : **bénéficiaires directs et acteurs clé** des projets d'échanges ;
2. Les enseignants **maîtres d'œuvres** et porteurs de ces projets.
3. Les chefs d'établissements garants de **la cohérence** de ce partenariat **avec le projet éducatif** de leurs établissements ;
4. L'inspection d'académie de Matam et le Rectorat académique de Grenoble, responsables de **l'ancrage institutionnel** de ce partenariat ;
5. Les collectivités territoriales, **vecteurs de la vision** du partenariat scolaire;
6. Les **services techniques**, acteurs externes et privilégiés des projets d'échanges ;
7. **L'Association** Drôme – Ardèche Ourossogui Sénégal ADOS, basée à Matam et en Rhône Alpes, **opérateur** des politiques partenariales et **metteur en lien** de tous les acteurs impliqués dans les partenariats scolaires

V- Comment ses activités sont-elles gérées ?

1. Par la **clarification** de la thématique avec l'établissement partenaire ;
2. Par **l'appropriation** des résultats attendus des échanges;
3. Par la **planification** des activités à dérouler ;
4. Par des **échanges** de courriers physiques, électroniques ou par des rendez-vous skype ;
5. Par l'articulation des activités aux enseignements – apprentissages : **innovations pédagogiques** ;
6. Par les **restitutions** des activités déroulées en fin ou en début d'année ;

7. Par un dispositif de **suivi et d'évaluation** des plans d'action.

VI- Quel est le dispositif de mise en œuvre du partenariat scolaire ?

1. Le **RESPAM** : regroupe tous les établissements partenaires ou adhérant aux idéaux du partenariat scolaire : c'est un **cadre de partage d'expérience et d'harmonisation des stratégies sur les partenariats scolaires**.
2. Le **comité de coordination** : réunion mensuelle entre l'IA, le RESPAM et l'association ADOS.
3. Le **bulletin *Le Partenaire*** : participer à la stratégie de communication sur les partenariats scolaires.
4. **Célébration** de certaines **Journées** nationales ou internationales en rapport avec les thématiques d'échanges.
5. **L'institutionnalisation** de la **Journée régionale du partenariat** le dernier samedi de novembre avec tous les partenaires.
6. Les missions de suivi – évaluation entre acteurs de Rhône – Alpes et de Matam

VII- Quels sont les principaux outils du partenariat ?

1. Les fiches d'appel à candidature pour le partenariat.
2. Le plan d'action des établissements et du RESPAM.
3. Le Guide d'éducation citoyenne pour un développement durable et solidaire (ECDDS).
4. La Convention entre le Rectorat académique de Grenoble (RAG) et l'Inspection d'académie de Matam (IAM).
5. Le Protocole entre services techniques et l'IA

Je vous remercie de votre aimable attention